

Compte-rendu de la commission extra municipale de sécurité du lundi 28 Août 2017

Étaient présents : Jacques BARNAUD, Jean-Paul BENI AICHE, Robert BOMBRUN, Jacques MAQUART, Marie MONTMAGNON, René VIOUGEAS.

Excusés : Florian JEUNOT, Maurice GÉLINOTTE, Jean-Claude SARLES, Thierry ROCHAT.

A)-Groupe scolaire A. Blanc : Quelques remarques et observations en fin d'aménagement.

*Globalement, les membres de la commission extra municipale de sécurité présents aux observations réalisées sur le terrain le 24 Août et ceux ayant participé à la réunion de la commission du 28 Août dernier, expriment leur **satisfaction quant à la qualité des aménagements réalisés** autour du groupe scolaire A . BLANC.*

Nous avons cependant exprimé quelques remarques d'appoint susceptibles d'améliorer encore le dispositif sécurité recherché dans cet ensemble.

1) Certains **passages piétons** ne disposent d'un tracé podotactile que d'un côté. La partie opposée composée d'un aggloméra jaune, côté écoles, n'est-il pas en mesure de recevoir ce type de marquage ?

* Certains ont exprimé leur étonnement quant au fait que des passages piétons étaient positionnés en face des sorties de résidences : situation peu pratique pour les résidents... ! *Anomalies apparentes (?) qui s'expliquent, sans doute, par les contraintes rencontrées* (distribution des réseaux d'accès piétons dans leur ensemble et opportunité des bateaux, réalisés au niveau des propriétés, adaptés à la traversées des « publics à mobilité réduite »). Les piétons y sont évidemment prioritaires.

2) **Les potelets** : Afin de les rendre plus visibles (rétrécissement de la voie), nous jugerions utiles que leur sommet soit peint en blanc (couleur réfléchissante aux phares des véhicules de nuit). Le premier d'entre eux matérialisant le début de cette ligne de protection pourrait l'être de manière plus voyante encore...

3) **Les grilles** d'entrée : le verrou de fermeture est très souple. Un blocage plus ferme éviterait que l'ensemble de ces portails ne risque d'être secoué, dans les moments d'attente. (ne serait-ce que par jeu!).

4) Un des **regards d'évacuation des eaux**, situé au niveau du premier passage traversant, proche de la rue des petits Eynards, ne présente pas la même qualité d'ouverture que ses semblables... N'y a-t-il pas à ce niveau des risques de cumul d'eaux (obstacle du rebond du passage traversant) ?

5) Une **veille** particulière au niveau de ce même **passage traversant** devra être assurée (notamment par la présence de du personnel municipal habituellement en service). Une interdiction de tourner à gauche pour l'accès au parking (véhicules venant des Petits Eynards) et la contiguïté avec

l'ouverture vers la zone sous-jacente de livraisons pourraient inciter certains accompagnateurs à déposer leurs enfants à ce niveau. De bonnes habitudes sont à prendre !

6) L'espace au niveau de la **rue de La Fontaine au croisement avec l'allée Apollinaire**, bien qu'ayant été rétréci, offre encore des possibilités de retournement après dépose des enfants (observations courantes les années précédentes)... Un tracé au sol pourrait-il contribuer à réduire ce risque ?

7) Dans ce même espace, le positionnement de la **place réservée aux personnes à mobilité réduite** laisse circonspect : Peu ou pas de délimitation entre le trottoir et la place de stationnement (la commission suggère, tout au moins, la **mise en place d'un panneau de stationnement spécifique**, distinguant, de ce fait, cet emplacement du circuit piétons.

Par ailleurs, les manœuvres d'accès/sortie à ce parking ne sont pas, a priori , évidents : Situation à observer à l'usage pour un point de vue définitif plus avisé.

8) Sans impact sur la circulation des élèves et de leurs accompagnants, il nous paraît cependant utile de signaler que les bordures en bas de la descente vers **la zone de livraisons** (derrière le nouveau restaurant solaire), posées à angle droit, risquent de ne pas faciliter le passage des véhicules et leur retournement.

9) En prévision de la rentrée, nous supposons que les anciennes barrières métalliques laissées en attente, sur le parking supérieur, seront enlevées pour ne pas gêner la circulation et les stationnements à venir.

10) Les **bandes dessinées éducatives**, réalisées par des élèves en TAP, l'année dernière, et retraçant quelques consignes et risques majeurs en matière de sécurité, vus par les enfants eux mêmes, devraient être distribuées en début d'année scolaire.. Pour renforcer l'attention de chacun sur le thème commun de la sécurité aux abords des écoles.

B)- Rue des grandes terres :

Une saisine de l'association des résidents du lotissement, en sortie Nord Est de St Marcel, dénoncent de fréquents excès de vitesse sur cette voie (rue des Grandes terres/RD 632 : la route rectiligne n'incite pas à la modération spontanée) .

Philippe CHENE, responsable du Centre technique départemental de Valence préconise le **déplacement du panneau d'agglomération** au-delà du mur de la dernière maison côté Nord/est. Effet attendu limité mais déterminant une limitation à 50 km/h à partir de ce panneau.

La mise en place de chicanes et coussins berlinois, à l'instar des aménagements côté Sud/ouest, rue des champs, nous paraît un investissement lourd, génératrice de nuisances sonores et peu adaptée sur cette courte distance en aggro.

Une limitation de vitesse à 70 km/h sur la portion de route comprise entre le giratoire RD 143 et RD 632 pourrait contribuer à un meilleur appel à la vigilance .

Nous suggérons également le **tracé d'une ligne blanche continue** entre la chapelle de Surel et le panneau fin d'agglo.

Un panneau stop pourrait-il être implanté à la sortie de l'allée des Cèpes ?

C)- Intersection avenue de Provence/petits Eynards :

À la suite d'un accident survenu fin Juillet à ce carrefour, les rédacteurs du « Blog de St Marcel » sollicitent le point de vue de notre commission pour évaluer les risques existants et proposer d'éventuelles améliorations en matière d'aménagement.

Quelques remarques préalables :

Au niveau de ce carrefour nous nous nous trouvons sur un ***espace traversant*** : Cf. la coloration et les tracés particuliers au sol (certes un peu usés...!). C'est un indicateur de vigilance, espace partagé sur lequel les piétons sont prioritaires. Le ***panneau clignotant*** installé ces dernières années (en lieu et place des feux tricolores) rappelle et la limitation à 30 km/h et le passage de piétons. Il est clairement lisible et visible, à notre point de vue.

Côté petits Eynards, une ***balise de priorité*** enjoint les usagers à s'engager avec prudence sur l'avenue de Provence. La visibilité à ce niveau est en partie gênée par les terrasses des bars/restaurants : un choix à faire entre espaces dédiés (commerciaux!) à la vie locale et la volonté d'une sécurité renforcée (?).

Les indicateurs existants, réglementant ce carrefour, nous paraissent, en conséquence ; bien en place... Encore faut-il que chacun les respecte... !

Propositions complémentaires : Pour une meilleure lisibilité de ce secteur de cohabitation véhicules/piétons, nous préconisons le ***traçage de passages piétons*** reliant de part et d'autre de l'avenue les tracés podotactiles déjà existant (on remarquera que la largeur délimitée par ces derniers ne permettent pas aisément le passage de personnes à mobilité réduite!).

D'autre part et à partir des feux tricolores proches de la pharmacie, renforcer le partage médian de la voie par une ligne blanche continue, le tracé initial (en rouge « passé »), n'étant plus lisible.

D)-Stationnements illicites et/ou dangereux :

Des photos prises récemment par l'un des membres de notre commission témoignent de situations de stationnements « anarchiques » dans notre commune : rue des Monts du matin, rue des Chabottes, et aux abords du stade des Margillières... Parfois et souvent en proximité de parkings en voisinage immédiat.

Exemples parmi d'autres (accaparement par les véhicules des trottoirs, entre autres exemples) où la préoccupation de disposer de son véhicule à « portée de mains » l'emporte sur la civilité ou sur la recherche de solutions alternatives .

E-) Le renouvellement de la première expérience de ***radar pédagogique mobile*** est toujours